Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 077-217702687-20260601-D2026_62-DE

Nombre de Conseillers		
Afférents au Conseil Municipal (dont pouvoirs)	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	21
Date de convocation : le 26 mai 2026 Date d'affichage : le 26 mai 2026		

Séance du premier juin deux mille vingt-six à vingt heure trente

DELIBERATION

N° 2026.62

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAGNY LE HONGRE

Le 1er juin 2026, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 26 mai 2026, s'est réuni en son lieu habituel, sous la présidence du Maire, Madame Véronique FLAMENT-BJARSTAL

Présents :
Véronique FLAMENT-BJARSTAL - Patrick SCHILLINGER - Marina RENUCCI Laurent CHOUKROUN - Alain MASSON - Suzanne CHAAR - Simonetta RESTA - Alexandra BRISSARD - Barbara DELON - Virginie FLEURIEL - Pascal GERTRUDE Laurence LAMAIRE - Valérie PEREZ LOPEZ - Rémy PORTES - Pascale POS - Claude ROBERT – Mathieu ROYER - Eddy SETHIAN - Pascal CEREUIL - Emmanuel BOYER - Sonia LAVAUD

Absents excusés :
Gisèle HENRY a donné pouvoir à Laurent CHOUKROUN
Laurent GIANNETTI a donné pouvoir à Suzanne CHAAR
Jean-François SCHNEIDER a donné pouvoir à Marina RENUCCI
Jérôme RAMUNDO a donné pouvoir à Simonetta RESTA
Pierrette DENOYELLE a donné pouvoir à Laurence LAMAIRE
Emmanuel PAIRE a donné pouvoir à Alain MASSON
Pierre-Louis MAGNANI a donné pouvoir à Pascal CEREUIL
Patrick MARECHAL a donné pouvoir à Sonia LAVAUD

Secrétaire de séance : Pascal GERTRUDE

Rapport d'activités de Val d'Europe Agglomération – année 2025

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le rapport d'activité 2025 de Val d'Europe Agglomération présenté aux élus.

Madame le Maire, précise qu'elle est à la disposition des élus pour répondre aux questions qui pourraient naitre de ce rapport et de l'activité de VEA en 2025.

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 077-217702687-20260601-D2026_62-DE

Les élus municipaux prennent acte de cette présentation.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :
- Monsieur le Sous-préfet de Torcy,
- Monsieur le Président de Val d'Europe Agglomération
- Remis aux archives communales.

Véronique FLAMENT-BJÄRSTÅL

Maire de Magny Le Hongre

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, 43 rue du Général-de-Gaulle, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur.
Le tribunal administratif peut être aussi saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site Internet www.telerecours.fr .